



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCAATION	23/04/2026
DATE D’AFFICHAGE	23/04/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	23
PRESENTS	21
VOTANTS	22
N° 2026-071-18	

L’an deux mille vingt-six,  
le Mercredi vingt-neuf avril à dix-neuf heures,  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie,  
en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck PERO, Maire  
Etaient présents :

Franck PERO, Anne COUPLEZ, Pierre ARMAND, Isabelle AMARIGLIO, Bastien BODOT, Hélène FAVART, Joseph MASSARD, Hélène CALAC, Jean-Pierre LONCQ, Guillaume BRIERE DE LA HOSSERAYE, Mylène BEYAERT, Christian COURTES, Alain PLAIDEAU, Fatima RYARE, Jean-Louis ESTELLON, Ingrid DUPUIS, Johanna GUARCH-FERRER, Elsa BANCET, Ludovic BAUDISSION, Florian DARMANDE et Djimmy GABURRI.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents avec pouvoir :

Sylvie BASTIDE, a donné procuration à Bastien BODOT.

Absents :

Martine BOLIN-SIMIAN

Madame Isabelle AMARIGLIO a été élue Secrétaire.

### OBJET :

### VOTE DE LA SUBVENTION AU CCAS POUR L’EXERCICE 2026

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, considérant qu’un Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) accompagne l’attribution de l’aide sociale légale (instruction des dossiers de demande, aide aux démarches administratives...) et dispense l’aide sociale facultative (aide alimentaire, micro crédit social, aide aux frais funéraires, temps conviviaux favorisant l’insertion sociale et le bien-être...), fruit de la politique d’action sociale de la Commune ; que ses recettes sont principalement constituées de la subvention communale : décide d’allouer pour l’année 2026, la subvention suivante, dont les crédits nécessaires aux comptes 657362, seront votés au Budget Primitif 2026 :

- C.C.A.S. – Centre Communal  
d’Action Sociale de BRAS de Bras 8 000,00 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Suivent les signatures .....

Pour copie conforme et certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission et de la publication le 04 Mai 2026.

Le Maire,

